DÉCLARATION CONJOINTE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

Le Parlement européen et le Conseil réitèrent leur engagement de poursuivre l'examen de la proposition de la Commission concernant les autres agents physiques (champs acoustiques audibles, champs électriques, magnétiques et leurs combinaisons). Toutefois, compte tenu des difficultés techniques en ce qui concerne les autres agents physiques, la priorité a été accordée aux vibrations.